

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours interne

ÉDUCATEUR·RICE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2020

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Ville de Sportiville
Direction des sports

Le 21 janvier 2020

Rapport à l'attention de Madame la directrice des sports

Objet : « Le sport-santé sur ordonnance »

Dans une société où la technologie est au service de l'humain pour l'aider dans son quotidien ou le divertir, on remarque néanmoins une augmentation de la sédentarité et de l'inactivité (déplacements, mode de vie, loisirs...). Depuis près de 50 ans, l'émergence de maladies chroniques non transmissibles est visible. De ce constat, on compte désormais 15 millions de personnes touchées, dont 10 millions prises en charge pour des affections de longue durée (ALD).

Le gouvernement, bien conscient de cette « épidémie » a officialisé, par la loi du 26 janvier 2016, des actions de lutte pour enrayer ce phénomène et promouvoir des actions par l'activité physique, reconnue depuis longtemps d'utilité publique.

Pourtant, malgré les actions engagées en faveur du plan Sport Sur Ordonnance (SSO), tous les territoires ne sont pas traités de la même façon : des inégalités persistent.

Le présent rapport visera à mettre en lumière les actions engagées et leurs limites d'une part (I), et d'autre part, nous proposerons un plan d'actions dont notre commune pourrait s'inspirer, afin d'offrir à ses habitants des services de santé plus proches de leurs besoins (II).

I – Un focus sur la situation

Des actions sont organisées depuis plusieurs années dans notre pays, mettons en exergue leurs différents aspects.

A – Des actions dynamiques engagées.

De nombreuses collectivités se sont engagées dans le suivi de plans santé. Des contrats locaux dans l'est de l'hexagone ont pu révéler les bienfaits de l'activité physique (AP) lors de leur suivi sur une ALD. D'autres plans santé réalisés dans différentes régions (Rhône-alpes, Aquitaine, Occitanie...) ont été des exemples probants pour la réalisation et la validation du texte de loi.

De plus, des outils méthodologiques ont été réalisés suivant les conseils de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour permettre aux professionnels de santé de mieux s'approprier le projet.

De même, au sein du processus « SSO », un partenariat est mis en place entre différentes filières participant à la bonne conduite des objectifs de santé. En effet, la place du paramédical (kinésithérapeutes, ergothérapeutes...) et de la filière sportive (ETAPS, éducateurs spécialisés et agréés Activité physique adaptée) (APA) vient de surcroît enrichir le plan santé.

Pour finir, des pistes sont entrevues afin d'améliorer la proposition, de donner une réelle impulsion au projet. Cela passera par la formation accrue d'éducateurs APA, par la création d'emplois venant finaliser la liste des partenaires et permettant aux collectivités de pouvoir proposer plus d'activités aux patients.

B – Des freins constatés

Toutefois, on note beaucoup de disparité sur l'offre de ce plan santé. De nombreux territoires ne sont pas touchés, des patients ne peuvent bénéficier de ces plans d'actions.

Le manque d'informations sur l'impact du sport sur la santé fait défaut. Peu de collectivités s'engagent localement à mettre en place ce type d'action.

De plus, on note une insuffisance de formation sur le système de sport sur ordonnance, qui peut rendre les médecins réticents. Sans compter sur le fait du risque cardio-vasculaire (infarctus) lié à la reprise d'une activité mal encadrée.

De même le manque de parcours de soins structurés freine la promotion et le développement du concept. Enfin, le coût économique lié au sport sur ordonnance est un facteur important, autant du point de vue du patient, qui n'est pas toujours remboursé, que du point de vue de la commune, qui s'engage souvent seule dans le processus et doit faire face aux coûts que cela engendre (structures, personnels...)

Des actions engagées sont très prometteuses mais de nombreuses difficultés viennent enrayer ce programme, pourtant essentiel.

II Réflexion sur la conception d'un plan d'actions par notre commune

Une réflexion systémique viendra développer notre plan d'action selon deux temps : un temps de conception de projet et un temps de mise en place. Afin de développer un programme sport sur ordonnance dans notre commune.

A – Pistes de réflexions

On veillera en premier lieu à collecter des informations sur l'« état de santé » de nos citoyens. De même projettons nous sur les communes avoisinantes, comparables en taille et en population afin de tirer profit de leur expérience.

Ensuite, nous établirons un diagnostic auprès de notre population pour mieux confronter ces résultats avec la création du projet.

De là, nous dégagerons un objectif général qui visera au développement d'un parcours de soins structuré et suivi dans notre ville. Des objectifs spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et temporellement définis seront dégagés, comme le conseille la méthode SMART. La création d'une équipe stratégique, un comité de pilotage, sera réalisée afin de veiller au bon déroulement des différentes étapes du projet et au bon fonctionnement de celui-ci. Cette équipe réunira le maire de la commune, le directeur général des services, les différents directeurs de services engagés, des professionnels de santé et éducatifs.

B – Mise en place du projet

Il sera alors nécessaire de déterminer le rôle de chacun. Qui dirige ? Quels services sont impactés ? Où réaliser le projet.

Une chaîne de service sera pensée où les missions de chacun seront définies.

Un échéancier et un planning de réunions sera élaboré afin de situer temporellement l'avancement de notre projet.

L'étape suivante sera de rechercher des partenaires et des financements. Ici, la collaboration avec les associations et clubs locaux pourrait être envisagée. La recherche de professionnels agréés également et aussi des partenariats financiers extérieurs, permettant la pérennité de fonctionnement de notre parcours de santé.

L'étape de communication visera à informer le public de l'action qui sera mise en place. Cela passera par des panneaux informatifs, des réunions de quartier présentant le plan sport-santé.

Des flyers pourraient être mis dans les boîtes aux lettres pour toucher un maximum de personnes. Des affiches dans les salles d'attentes de médecins, des hôpitaux, des structures sportives.

Des colloques seraient effectués dans les écoles pour sensibiliser dès le plus jeune âge. Enfin nous mettrons en place un dispositif d'évaluation, aussi bien individuel, pour constater l'amélioration de santé des patients mais aussi collectif pour voir l'efficacité et l'engouement des patients à continuer une pratique sportive au delà de leur prescription médicale.

Le plan SSO est un réel outil visant une amélioration de la santé et nous ne pouvons nous résoudre à passer à côté.

Afin d'avoir une visibilité, des résultats, tous les partenaires doivent agir de concert pour permettre à nos citoyens de trouver au plus proche de chez eux les structures et moyens pour améliorer leur santé. C'est un défi d'envergure qui sera un héritage pour notre population future.